Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
02 mars 2021	02 mars 2021	2021-29-0005

1. Intitulé du projet

Installation d'une filière de traitement partiel des matières de vidanges sur le site de Ria-environnement de Riec sur Bélon.
Mise en place d'une filière de traitement des eaux issues de la concentration des matières de vidange avec réutilisation partielle des eaux traitées.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: RIA ENVIRONNEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: BELLON Fabrice Gérant

RCS / SIRET |4|8|4| |4|4|1| |7|0|4| |0|0|0|3|4| Forme juridique: SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Rubrique ICPE 2791 1)	Le traitement de déchets non dangereux avec un volume de déchets traités envisagé supérieur à 10 T/jour. Soumis à Autorisation
Rubrique ICPE 2716 2)	Le volumes de matières susceptible d'être présent dans l'installation sera supérieur à 100 m3 mais restera inférieur à 1000 m3. Soumis à déclaration.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La nature du projet consiste en l'augmentation des volumes de matières et la mise en place d'une filière de traitement des matières de vidanges. Après séparation de la phase aqueuse de la phase boueuse, les boues seront évacuées vers un autre site et les eaux seront traités dans la filière de traitement qui sera mise en place. Les eaux traités seront infiltrées sur l'emprise du site.

Aucun travaux de démolition est à prévoir, uniquement des travaux pour la mise en oeuvre de la filière de traitement à savoir :
- une unité de déshydratation par floculation,
- un caisson étanche de filtration et de stockage des boues,
- une lagune de réception,
- une filière de traitement par phyto-épuration,
- une seconde lagune,
- un filtre à sable et un traitement par UV avec collecte des eaux dans un silo de stockage des eaux traitées (réutilisées pour nettoyer les camions hydrocureurs),
- une zone d'infiltration des eaux traitées.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont :
- d'augmenter les volumes de matières de vidanges collectés et transités sur le site,
- de séparer les 2 phases des matières de vidanges et de pouvoir traitées et assainir avant infiltration les eaux de vidanges,
- de pouvoir réutiliser une partie des eaux traités pour le nettoyage du matériel du site à savoir les camions hydro-cureurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le site pourra continuer son activité.
En effet, la plus grosse partie des travaux n'a pas emprise sur la zone de voirie : la filière de traitement étant mise en place sur la zone enherbée (hors unité de déshydratation et caisson étanche).
Toutes les mesures nécessaires seront mises en place pour assurer l'association des travaux à l'activité du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Suite aux travaux, voilà le déroulé d'une journée d'exploitation :
- Départ des camions-hydrocureurs pour la vidange des fosses de particuliers et/ou professionnels,
- Retour sur site avec dépotement des camions dans le bassin de réception (déjà existant),
- Séparation des phases aqueuses et boueuses suite à ajout d'un floculant (unité de déshydratation) et par passage dans le caisson de déshydratation. Une fois pleins les boues sont évacuées et gérées par une autre société.
- Les eaux transitent alors dans une lagune de réception, puis un filtre planté (phytoépuration) et une lagune de stockage.

Une partie des eaux de la lagune de stockage seront traitées via un filtre à sable puis un traitement par UV afin d'être stockées et utilisées pour le nettoyage des hydro-cureurs au sein d'un silo de 5 m3.
Le restant sera infiltré sur la zone d'infiltration.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Actuellement le site bénéficie d'un récepissé de déclaration initial n° 38-12D en date du 22 novembre 2012 quant à la rubrique 2716 1).

Suite à la demande de mise en place d'une filière de traitement de déchets non dangereux non inertes, le projet est soumis à demande d'autorisation quant à la rubrique 2791. En effet, la quantités de déchets traités sera supérieur ou égale à 10t/j.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Bâtiments	- 300 m²
- Voirie	- 1225 m²
- Zone enherbée (actuellement)	- 2833 m²
- Zone enherbé (après)	- ...
- Filière de traitement (après)	-

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

ZA de Kérandréo, commune de Riec-sur-Bélon.

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Oui, sur la commune de Riec-sur-Bélon.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'état du Finistère (PPBE Etat) rendu exécutoire par l'arrêté préféctoral du 29 janvier 2013.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Uniquement en cas d'accidents sur le site via un déversement de matières de vidanges ou de produits.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒	☒ ☐	Uniquement en cas d'accidents sur le site via un déversement de matières de vidanges ou de produits.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Pas de trafic supplémentaire à celui actuel.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les rejets se feront par infiltration des eaux traitées dans le sol sur une zone définie.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Oui, collectés au sein de la fosse toutes eaux de 3m3 (sanitaires et salle de repos du site).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits sont : - eaux de vidanges, - boues de vidanges.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

??????

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir le tableau page 24 de l'étude de dangers (partie 4) annexé à la demande de cas par cas.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aux vues des risques engendrés par le projet, soit un risque de pollution des eaux et des sols via des causes accidentogènes ou humaines, et aux vues des mesures qui seront mises en place pour les limiter, et de par la localisation du site, une évaluation environnementale ne nous parait pas nécessaire. A priori une étude d'incidence parait suffire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Suite à conversation avec Mr Péquériau, inspecteur des installations classées, nous joignons directement notre dossier complet de demande d'autorisations composé de : Partie 1 - Présentation de l'entreprise Partie 2 - Présentation du site et du projet Partie 3 - Etude d'incidences Partie 4 - Etude de dangers Partie 5 - Notice hygiène et environnement + Résumés & Annexes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Riec-sur-belon le 02/03/2021

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus